



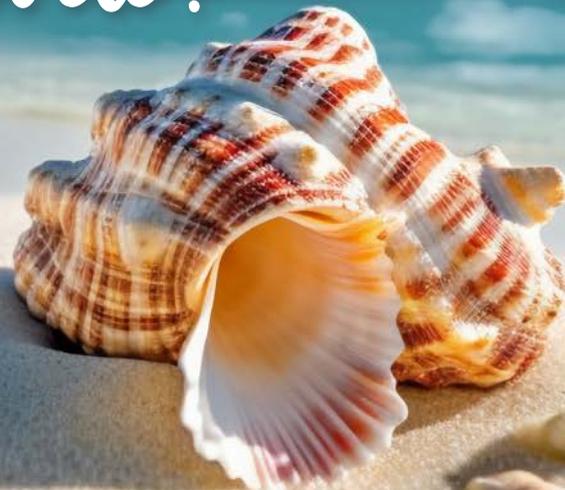
LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°30
Juillet 2023

**Nos bureaux seront fermés
du 14 août au 18 août 2023.**

*Nous vous souhaitons
un bel été !*



Nos rendez-vous de la rentrée !

Toutes les précisions sur nos événements à venir début septembre !





PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ DE RESTRICTION DE PRÉLÈVEMENT DES ICPE EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

L'arrêté ministériel relatif aux mesures de restriction, en période de sécheresse portant sur le prélèvement d'eau et la consommation d'eau des installations classées pour la protection de l'environnement est paru le 30 juin dernier.

Il concerne les exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), relevant du régime de l'autorisation et de l'enregistrement, dont le prélèvement d'eau total annuel est supérieur à 10 000 mètres cubes.

Les installations sont soumises en période de sécheresse, en fonction des niveaux de gravité ci-après, aux dispositions suivantes :

- **Vigilance** : sensibilisation accrue du personnel aux règles de bon usage et d'économie d'eau selon une procédure écrite affichée sur site ;
- **Alerte** : réduction du prélèvement d'eau de 5 % ;
- **Alerte renforcée** : réduction du prélèvement d'eau de 10 % ;
- **Crise** : réduction du prélèvement d'eau de 25 %.

Le volume de référence auquel les réductions prévues sont appliquées est le prélèvement d'eau moyen journalier. Il correspond au maximum entre la moyenne des volumes journaliers prélevés calculés sur l'année civile précédente et la moyenne des volumes journaliers prélevés calculés sur le trimestre civil correspondant de l'année précédente. Cette moyenne peut être calculée en ne retenant que les jours d'activités réalisés hors période de restriction liée à la sécheresse.

L'arrêté est d'application immédiate et les réductions sont à atteindre au plus tard trois jours après le déclenchement du niveau de gravité correspondant.

Ne sont pas concernées :

Les installations nécessaires aux activités suivantes :

- Alimentation en eau pour l'abreuvement, la santé, la survie et le bien-être des animaux et le respect des règles sanitaires liées aux animaux ;
- Transformation agroalimentaire en flux poussé : transformation ou conditionnement en produits et ingrédients destinés à l'alimentation humaine et animale de matières premières d'origine agricole périssables à l'état frais, qui ne sont pas à l'état congelé, et dont la transformation ne peut être différée ;
- Les exploitants des établissements ayant réduit leur prélèvement d'eau d'au moins 20 % depuis le 1^{er} janvier 2018 ;

- Les exploitants des établissements utilisant au moins 20% d'eaux réutilisées par rapport à leur prélèvement d'eau, sous réserve du respect des exigences sanitaires et environnementales en vigueur ;
- Les exploitants des établissements nouvellement autorisés ou enregistrés depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les coopératives peuvent être concernées par cette réglementation et la majorité des départements est déjà ciblée par l'un des seuils de restriction sécheresse.

Pour répondre à la réglementation, il est donc urgent de déterminer si vous êtes assujettis à ce texte.

Si c'est le cas, mettre en place un plan de sobriété hydrique afin de :

- Connaître votre consommation actuelle ;
- Déterminer les actions à mettre en place pour réduire le prélèvement d'eau.

Pour plus d'information, télécharger la note d'application du décret [ici](#).

CONTACT :

Virginie Charrier

Responsable Environnement à La
Coopération Agricole

vcharrier@lacoopagri.coop





RÉUNION DU CLUB #COOPCOM DE LA COOPÉRATION AGRICOLE À REIMS



L'équipe Com de La Coopération Agricole organise chaque année deux réunions (dont une décentralisée) pour le Club #CoopCom qui réunit les communicants des coopératives et des fédérations de toutes les régions de France.

Nous avons été accueillis les 12 et 13 juillet à Reims par la coopérative Vivescia.

Après une présentation de la coopérative, nous avons visité les laboratoires ARD, plateforme d'innovation dans le secteur des biotechnologies et de la chimie verte. Vivescia est fondateur et actionnaire majoritaire d'ARD.



Nous avons ensuite visité Les Grands Moulins de Paris, filiale de Vivescia (marques : Francine, Campaillette, Copaline) et la cave de champagne Pommery.

Enfin, nous avons terminé la journée par la présentation de la coopérative CERESIA.

Le deuxième jour a débuté par une intervention de Sébastien Evain, responsable de la communication externe et interne de Syngenta France sur le thème « Comment communiquer sur le thème de la protection des cultures ? ».

Nous avons conclu par un point sur la communication de La Coopération agricole et échanges sur la vie du club.

Un séminaire riche de rencontres avec des professionnels passionnés et passionnants, au sein duquel règne l'échange et le partage de bonnes pratiques, le tout dans une ambiance conviviale.

Un grand merci à Claude VEGAS, responsable de la communication et de l'animation de la vie coopérative du Groupe VIVESCIA (ainsi qu'à son équipe) pour l'organisation de ces deux journées.

Avis à tous les communicants des coopératives/filiales : si ce club vous intéresse, n'hésitez pas à me contacter pour de plus amples informations.

Tous les nouveaux membres sont les bienvenus !

PAR ANNIE GIACOMETTI





RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DE LA CRMCCA

C'est dans les nouveaux locaux de Groupama, à Saint-Priest-en-Jarez (Loire), que la Confédération Régionale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricole (CRMCCA) a organisé, lundi 3 juillet, une conférence à l'occasion de son assemblée générale.

Réfléchir sur notre rapport au travail pour préparer demain

La Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du Crédit agricole (CRMCCA) a organisé une conférence sur le thème Les transformations de notre rapport au travail : évolutions ou révolutions ? Un choix de sujet qui « répond à un enjeu majeur auquel toutes nos entreprises sont confrontées en matière d'emploi, de recrutement et de fidélisation des collaborateurs », a expliqué Philippe Panel, président de la structure.

Animée par Bruno Roche, professeur de philosophie en classes préparatoires au Collège supérieur à Lyon, cette conférence se voulait « sans langue de bois et percutante », ont confié les organisateurs. « On s'est dit qu'il fallait être ouverts et montrer que la CRMCCA contribue à apporter des éléments de réflexion. C'est à destination des RH (ressources humaines, NDLR), mais aussi des professionnels qui ne sont pas élus au sein de la confédération, ainsi que des partenaires institutionnels. »

Mutations sociologiques

Le conférencier a découpé son exposé en cinq temps forts, entre contexte et conséquences sur fond de sociologie. En résumé, l'orateur du jour a commencé par imaginer le changement de paradigme, qui s'expliquerait par des ruptures générationnelles dans l'idéal de vie, où l'intensité l'emporterait sur la durée : « La génération X renvoie à l'ordre et le progrès, alors que les "millennials" sont dans l'intensité des moments dans l'instant ».

Avec ce « triomphe de l'intensité », il a déclaré que « l'histoire s'efface derrière l'évènement », constatant que seul le moment présent compte. On devrait alors « jouir sans entrave » en prenant compte de l'évolution des intensités du loisir, de la volonté forte de réduction du travail, de la fin du modèle familial où l'individu prioriserait les opportunités à la vie de famille, etc. Deux leviers auraient fait office d'accélérateurs à ce changement : le premier, inattendu, est la Covid ; le second, prévu, est ce que Bruno Roche a appelé « le triomphe de la conscience écologique », qui aurait « remplacé les droits de l'Homme ».

Il s'est intéressé ensuite à la mutation du rapport à l'emploi, qui se traduit par de nombreux éléments : taux de rotation du personnel ; recherche de sens en plus de l'utilité dans le travail ; besoin de preuve, d'efficacité et d'efficacité ; dominance du freelancing (91 % des "millennials" pensent ne pas rester plus de trois ans à un poste) et des reconversions, etc.

Il a terminé son exposé en évoquant les incidences que de telles transformations avaient sur le management des organisations : fin des rentes et création continue ; passage du marché de l'emploi employeur au marché du travail candidat ; naissance du manager coopérateur ; uberisation des fonctions exécutives ; idéal de la communauté choisie, etc.

ARTICLE RÉDIGÉ PAR AXEL POULAIN
(PAYSANS DE LA LOIRE) POUR APASEC



LA CRMCCA RENCONTRE LA PRÉFÈTE DE RÉGION

Une délégation d'élus de la CRMCCA (Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles) emmenée par Philippe Panel (président MSA Auvergne), son président, avec Patrick Laot (président Groupama RAA), Patrice Dumas (président LCA ARA) et Eric Vial (président Crédit Agricole des Savoie), a rencontré Madame la Préfète de Région Fabienne Buccio pour une réunion de travail le 12 juillet dernier.

Cette rencontre, sollicitée par la CRMCCA dans le cadre de la construction de la feuille de route régionale de l'Etat pour consolider et développer 'l'Economie sociale et solidaire (ESS) en Auvergne-Rhône-Alpes a été l'occasion de rappeler la place de nos organisations professionnelles agricoles mutualistes et coopératives dans l'ESS.

L'agriculture a du mal à être identifiée et acceptée dans l'économie sociale et solidaire.

Or, nos 4 familles, MSA, Groupama, La Coopération Agricole et le Crédit agricole représentent un poids économique et social majeur et contribuent par leurs engagements à la vitalité de nos territoires avec, en Auvergne-Rhône-Alpes :

- 32 330 salariés ;
- 14 330 administrateurs élus depuis nos caisses locales jusqu'à nos caisses régionales.

En termes économiques, c'est :

- 8 milliards d'euros de produits agricoles et alimentaires ;
- 2,133 milliards d'euros de cotisations sociales et assurances ;
- 141 milliards d'euros d'épargne et de dépôts bancaires ;
- 97 milliards d'euros de crédits bancaires.

En tant que corps intermédiaire, la CRMCCA peut apporter son expertise sur la perception et l'évolution du monde agricole.

La rencontre a permis d'aborder des sujets d'importance partagés par nos organisations comme le déploiement du plan de prévention du mal-être en agriculture dans les départements et le renouvellement des générations en agriculture.

PAR JEAN DE BALATHIER



INTERP'AURA : L'UNION FAIT LA FORCE !

INTERP'AURA : la nouvelle interprofession porcine régionale Auvergne Rhône-Alpes, a été créée le 21 juin 2023. Elle est issue de la fusion des 2 interprofessions historiques IPAL et INTERPORC Rhône-Alpes.

Les professionnels ont approuvé à l'unanimité ce projet régional avec comme ambition :

- Faire connaître et mieux défendre les métiers du porc auprès des institutions régionales, nationales et de la Société civile ;
- Poursuivre les missions historiques de nos interprofessions : la Pesée Classement Marquage des porcs à l'abattoir, la gestion d'un fonds de développement de l'élevage, l'appui aux éleveurs dans la gestion environnementales des élevages ;
- Accompagner les acteurs de la filière dans leur adaptation grâce aux partenariats installés avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat et l'Europe.

La nouvelle équipe professionnelle est constituée !

- Francis LE BAS , président, collègue « Production »
- Stéphane CARREL, 1^{er} vice-président, collègue « Aval »
- Lionel PICARD, 2^{ème} vice-président, collègue « Amont »
- Dominique CHALENDARD, Trésorier, collègue « Production »
- Thierry THENOZ, Secrétaire, collègue « Production »
- Cécile MICHON est nommée directrice.



Crédit photo : www.porcimag.com/filiere/groupeements-de-producteurs/interp-aura-nouvelle-interprofession-regionale-porcine-d-auvergne-rhone-alpes

LA FOODTECH LYON AURA DEVIENT ICI AGRIFOOD

A l'occasion de son traditionnel Apéro FoodTech, le 5 juillet, auquel La Coopération Agricole ARA, membre fondateur, a participé, la FoodTech Lyon AURA a annoncé son changement de nom, pour mieux symboliser son évolution.

Interview de Jérôme Zlatoff, référent FoodTech Lyon par le journal Maddyness

Pour mieux inclure le monde agricole et symboliser son évolution, la FoodTech Lyon AuRA, créée en 2016, change de nom.

Plus qu'un changement de nom, c'est une évolution de fond. Ce 5 juillet, la Foodtech Lyon AuRA a annoncé lors d'un Apéro FoodTech son nouveau pseudonyme : ICI Agrifood. "ICI", acronyme d'Innovation, Communauté et Impact, pour symboliser son ancrage local, et Agrifood pour mieux intégrer le monde agricole.

Environ 250 startups rassemblées par la FoodTech Lyon AuRA

La FoodTech Lyon AuRA est un consortium d'une trentaine d'acteurs qui fut créé en 2016 sous l'impulsion des réseaux thématiques définis par la French Tech. L'objectif : « *Soutenir l'émergence et le développement des startups agricoles, food et tech et faire le lien avec les acteurs du secteur et un écosystème d'accompagnement à l'entrepreneuriat* », résume Jérôme Zlatoff, référent thématique.

Environ 250 startups sont à ce jour fédérées par la FoodTech Lyon AuRA, plaçant le groupe en seconde position derrière Paris. Elle organise régulièrement des événements comme les Apéros Foodtech où les acteurs de l'écosystème peuvent venir découvrir les jeunes pousses, ou les rendez-vous B2B, dédiés aux rencontres entre entreprises et investisseurs.

Mais depuis quelque temps, les missions du consortium et sa vision évoluaient. Ses acteurs voulaient dès le départ faire le lien entre « deux mondes qui se parlaient assez peu », rassembler les acteurs « de la fourche à la fourchette ». En pratique, leurs activités leur semblaient encore trop morcelées. Il était nécessaire, explique Jérôme Zlatoff, « d'agir davantage pour l'intégration des startups agritech », ce qui se matérialise dans le choix du nouveau nom, ICI Agrifood. « Entraîner tous les acteurs de la filière vers plus d'impact »

Autre conviction : celle que les startups "sont le catalyseur naturel des transitions agricoles et alimentaires, et qu'elles sont en ce sens en capacité d'entraîner avec elles tous les acteurs de la filière vers plus d'impact". Si elles ne sont pas encore en mesure de pouvoir nourrir l'ensemble de la population mondiale de demain, elles sont bel et bien vectrices d'innovations et changements. Ce sont ainsi des startups qui ont développé le marché des alternatives végétales à la viande, avant d'être imitées par de grands groupes.

"Les startups ont toujours besoin d'un accompagnement, peut-être même plus que jamais," estime Jérôme Zlatoff, "mais nous voulons de manière plus générale nous mettre au service d'une filière, pour que les entreprises de tout type travaillent main dans la main à bâtir des systèmes plus résilients et durables, et plus d'impact".

ICI Agrifood entend donc réaffirmer durant les années à venir son rôle de mise en relation, tout en réfléchissant aux solutions pour une alimentation de qualité pour tous, durable, circulaire, et respectueuse du vivant.

Retrouvez Ici Agrifood sur son nouveau site Internet : www.iciagrifood.com

PAR JEAN DE BALATHIER

RENCONTRE DU VICE-PRÉSIDENT DE L'AGRICULTURE

Le 16 juin dernier, La Coopération Agricole ARA a organisé la visite de la nouvelle usine de trituration de l'UCAL à Varennes-sur-Allier (03) en présence de Fabrice Pannekoucke, vice-président délégué à l'agriculture et aux espaces valléens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la section viande des coopératives bovines et des membres du directoire de l'UCAL.

Cette rencontre a permis de présenter aux représentants de la Région, le projet COOPERA (COOpération Protéines Elevages Auvergne-Rhône-Alpes) porté par La Coopération Agricole ARA à l'AAP résilience et capacité agroalimentaire 2030.

Ce projet en lien avec le développement des capacités de trituration du secteur coopératif de la région, a l'ambition de relocaliser une partie de la production des protéines végétales à destination de l'alimentation animale en parallèle d'un travail sur l'autonomie fourragère et protéique des éleveurs.

La Région a porté une écoute attentive à notre projet et a affirmé sa volonté de soutenir significativement les partenaires impliqués. Les modalités techniques de soutien doivent être précisées cet été.

Cette rencontre fut également l'occasion pour la section viande de remercier la Région pour la validation du nouveau plan de filière bovin viande et de réaffirmer l'importance de la mesure concernant l'engraissement des génisses.

PAR JÉRÉMIE BOSCH & FABIEN SEVIN



INSCRIPTIONS PHILEAS : C'EST MAINTENANT !

Le 19 octobre prochain, nous lancerons la 23^{ème} promotion du cycle Phileas. Phileas est un cycle complet de formation, qui apporte aux participants les clés indispensables à un bon exercice du mandat d'administrateur : gouvernance coopérative, réflexion stratégique, fondamentaux de la gestion, prise de parole en public et efficacité en groupe... Au-delà, la formation permet, par les rencontres entre les administrateurs de coopératives de toutes les filières et de tous les départements de la région, un réel enrichissement des participants.

Téléchargez le programme de formation Phileas

Bulletin d'inscription à la formation Phileas



POUR TOUTE QUESTION, CONTACTEZ :

Romain Vassor

rvassor@ara.lacoopagri.coop | 07 48 13 05 65

FNE FORMATION : UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ POUR FORMER VOS SALARIÉS

Depuis le printemps 2020, le FNE-Formation a fait l'objet d'un renforcement afin de répondre aux besoins immédiats des entreprises en matière de formation, notamment celles dont les salariés étaient placés en activité partielle, puis pour accompagner les entreprises dans la reprise économique.

Au regard de l'évolution de la situation économique, des besoins des entreprises, en particulier des TPE et PME, et de la fin de la mobilisation massive de l'activité partielle, la mobilisation du FNE-Formation est aujourd'hui réorientée en priorité sur le financement de formations permettant d'accompagner les transitions écologiques, alimentaire et numérique. Au sein de ces axes, il est attendu un ciblage prioritaire au bénéfice de parcours formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des seniors.

Toutes les entreprises exerçant une activité économique sont éligibles mais le taux d'intervention dépendra de la taille de l'entreprise.

L'assiette de coûts éligibles comprend les coûts pédagogiques au réel et le forfait salaire (12€/heure par stagiaire) des salariés formés.

Ociat organise des webinaires d'information en région AURA, deux dates sont proposées : le 1^{er} septembre de 11h à 12h et le 12 septembre de 9h à 10h.

Un mail d'invitation avec un lien pour l'inscription partira par mailing à toutes les entreprises le 28/07 et le lien sera également accessible dans l'actualité régionale sur le site Internet d'Ociat.

Plus d'information sur le site d'Ociat [ici](#)



RÉFÉRENCEZ VOS PRODUITS SUR PRÉFÉRENCE COOP !

Pour rappel La Coopération Agricole a lancé le 21 juin à l'occasion du Salon Restau'Co à Paris, la plateforme « Préférence Coop », véritable outil de valorisation de l'offre de produits coopératifs.

L'objectif est de :

- Valoriser les atouts du modèle coopératif ;
- Faire connaître les entreprises coopératives, leurs filiales et leurs produits ;
- Promouvoir les produits coopératifs (bruts ou élaborés) et faciliter la mise en relation avec les metteurs en marché.

Cette vitrine de produits coopératifs est un outil unique et gratuit proposé par La Coopération Agricole à ses adhérents.

Préférence Coop est déjà plébiscité par un nombre grandissant d'acheteurs notamment dans le cadre des partenariats signés par La Coopération Agricole.

Lien pour s'inscrire sur la plateforme [ici](#)

PAR MATHILDE PERATE

Lancement d'OPEN DATA ESS, plateforme de référencement, en complémentarité de PRÉFÉRENCE COOP

Dans le cadre de son SPAR (Schéma de promotion des achats responsables), la Métropole de Lyon accompagne ses agents pour renforcer les achats auprès des structures de l'ESS. Cela passe par exemple par l'adaptation des cahiers des charges de certains marchés (allotissement, conditions d'exécution...). Elle a également mandaté la CRESS pour accompagner les fournisseurs de l'ESS à répondre en groupement.

Dans ce cadre, la Métropole de Lyon, en partenariat avec la CRESS, a créé une base de données des fournisseurs de l'ESS en Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif ? Permettre aux 500 acheteurs membres de la centrale d'achat de la métropole de Lyon de renforcer leurs achats auprès des structures de l'ESS.

Les coopératives sont des acteurs incontournables de l'ESS et c'est dans ce cadre que la Coopération Agricole ARA s'est associée à la CRESS.

Actuellement, filiales et unions ne sont pas autorisées à se référencer sur la plateforme. Un travail est donc en cours avec un double objectif :

- Inter-connecter OPENDATA ESS et PRÉFÉRENCE COOP ;
- Permettre aux coopératives et leurs filiales inscrites sur Préférence coop d'apparaître automatiquement sur OPENDATA ESS.

Envie d'en savoir plus sur le projet ?

PAR MATHILDE PERATE

VOTRE CONTACT :

Mathilde Pératé

mperate@ara.lcoopagri.coop

07 57 42 28 76

AAP SOBRIÉTÉ HYDRIQUE DES ACTEURS ÉCONOMIQUES



L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ouvre un nouvel appel à projets pour renforcer son soutien aux activités économiques (hors activité agricole) qui souhaitent réduire leur impact sur la ressource en réalisant des économies d'eau.

www.eaurmc.fr/jcms/pro_119253/fr/appel-a-projets-accompagner-la-sobriete-en-eau-des-acteurs-economiques-hors-agricoles

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés à partir du 3 juillet 2023 jusqu'au 30 septembre 2024.

L'appel à projets vise les opérations d'économies d'eau ayant un **volume minimum économisé de 5 000 m³/an**.

A ce titre, les aides de l'agence de l'eau portent sur des projets pouvant comprendre (liste non exhaustive) :

- Le changement de process, la mise en œuvre de technologies propres plus économes en eau ;
- La mise en place de circuit de recyclage (eau de refroidissement...);
- La réutilisation des eaux usées traitées ;
- Le recyclage des eaux pluviales ;
- La réparation de fuites sur les réseaux...

Le taux maximum d'aide est de 30% pour une grande entreprise, de 40% pour une moyenne et de 50% pour les petites.

L'agence de l'eau se réserve le droit de ne retenir qu'une partie des dépenses de l'opération proposée.

L'enveloppe budgétaire allouée à cet appel à projets est établie à **10 millions d'euros d'aide**.



WEBINAIRE HYDROGÈNE

La Coopération Agricole organise un webinaire sur les enjeux pour la Décarbonation et la Transition Énergétique des coopératives agricoles et agroalimentaires, le 1^{er} septembre de 11h à 12h.

Intervention de Luc Bodineau, Coordinateur du programme H₂ de l'ADEME, direction des Entreprises et Transitions Industrielles.

Volets abordés :

- Contexte actuel autour de l'Hydrogène et de la décarbonation ;
- Transport ;
- Engrais ;
- Énergie pour l'industrie.

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#)

SOMMET DE L'ÉLEVAGE

Pour la 9^e année consécutive, La Coopération Agricole organise une conférence dédiée au bien-être des animaux d'élevage, cette année intitulée : "**Idées reçues sur le bien-être des animaux d'élevage : place au débat**".

Inscription gratuite mais obligatoire, en cliquant [ici](#).

La Coopération Agricole vous invite à sa conférence au Sommet de l'élevage

Mercredi 4 octobre 2023
14h-16h
Salle de conférence n°2, Clermont-Ferrand

Idées reçues sur le bien-être des animaux d'élevage : place au débat

VOS RENDEZ-VOUS RSE DE LA RENTRÉE !

Formation RSE – RH : "Intégrer la RSE dans sa politique RH", le 13 octobre, à Lyon : il reste des places !

Notre formation RSE destinée aux responsables RH souhaitant adapter la RSE à leur métier vous est ouverte. Une journée de formation, dispensée par une experte des ressources humaines pour comprendre les leviers d'actions RSE des fonctions RH.

Objectifs de la formation :

- Acquérir les bases de la RSE d'un "point de vue" RH ;
- Comprendre comment incorporer la RSE à ses politiques RH ;
- Identifier les leviers d'actions dont disposent les équipes RH pour contribuer à la RSE.

Pour en savoir plus :
Découvrez le programme [ici](#)
Inscription [ici](#)

Webinaire* Collectif RSE : "Avançons ensemble sur les étapes clés menant à la stratégie RSE" le 15 septembre

Nous lançons un programme d'accompagnement vers la RSE en collectif.

Vous êtes :

- une coopérative agricole (ou filiale de coopérative) basée dans la région AuRA ;
- vous souhaitez vous lancer dans la RSE pour renforcer votre compétitivité et faire face aux enjeux de transition écologique ;

mais vous disposez de peu de ressources internes pour faire face à ces défis...

Alors notre Collectif RSE est fait pour vous !

Rejoignez un groupe d'acteurs régionaux du secteur de l'agroalimentaire pour avancer pas à pas dans la structuration de votre démarche RSE avec l'accompagnement d'experts.

Grâce au soutien de la DRAAF, ce programme bénéficie d'un financement réduisant vos coûts de 50% !

Rendez-vous le 15 septembre pour un webinaire d'information sur ce programme d'accompagnement collectif, qui débutera en janvier 2024.

Inscription [ici](#)

Formation pour démystifier la RSE : "Premiers pas vers la RSE en agroalimentaire" le 19 septembre, à Lyon

Besoin d'y voir plus clair sur la RSE avant de vous lancer ? Cette formation vous permettra d'appréhender les grands enjeux RSE pour un acteur agroalimentaire. Destinée aux novices en RSE, elle vous aidera à mieux cerner le champ d'application de la RSE et les attendus d'une stratégie de RSE. Un prérequis incontournable avant de vous engager dans une démarche de RSE.

Objectifs de la formation :

- Comprendre le périmètre de la RSE ;
- Acquérir les concepts fondamentaux de RSE ;
- Appréhender les enjeux RSE liés de la filière agroalimentaire ;
- Les étapes indispensables pour identifier ses enjeux de RSE.

Consultez le programme et vous inscrire [ici](#)

Webinaire* "CSRD : Est-ce que ma coopérative est concernée ? Comment s'y préparer ?" le 12 octobre

La CSRD arrive. Suis-je concerné ? Comment s'y préparer ?

La réglementation sur le reporting extra-financier (rapport RSE) évolue. Une nouvelle directive entre en vigueur : la CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Elle fait évoluer le périmètre des entreprises concernées par l'obligation de reporting extra-financier. De 10 000 entreprises concernées jusqu'à présent, la directive CSRD concernera à terme environ 50 000 entreprises.

Cette directive modifie également évoluer le cadre de reporting et nos process vont devoir s'adapter.

Pour vous aider à y voir plus clair et vous accompagner dans ces évolutions, nous vous proposons un webinaire pour répondre à ces principales questions :

- Quelles sont les différences avec les réglementations passées ?
- Quelles sont les obligations qui en découlent ?
- Qui est visé ?
- Comment s'y préparer ?

Inscription [ici](#)

Pour toutes questions sur ces temps forts ou pour plus de précisions sur la RSE :

VOTRE CONTACT :

Hélène Dechamps

hdechamps@ara.lacoopagri.coop

*Nos webinaires sont gratuits mais sur inscription obligatoire.

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations en **2023**

Durée **1 JOUR**

7 NOVEMBRE • À distance
14 DECEMBRE • Lyon

LA RÉVISION 9 DU BRC FOOD

Comprendre les évolutions et maîtriser le nouveau référentiel BRCGS Food version 9.

Durée **1 JOUR**

3 OCTOBRE • Avignon
24 OCTOBRE • Lyon
16 NOVEMBRE • À distance



FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée **3 JOURS**

20, 21 & 28 NOVEMBRE • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée **1 JOUR**

5 OCTOBRE • Lyon
12 DÉCEMBRE • À distance

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée **2 JOURS**

5 & 6 OCTOBRE • Lyon
16 & 17 NOVEMBRE • À distance

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET RÉGLEMENTATION (dont INCO)



Suivre le règlement INCO et Nutri-Score pour la réalisation de son étiquetage.

Durée **1 JOUR**

7 SEPTEMBRE • À distance
21 NOVEMBRE • Lyon



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée **1 JOUR**

26 SEPTEMBRE • Lyon

BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE (BPH)

Comprendre et mettre en application les bonnes pratiques d'hygiène, élément clé pour tout atelier au travers d'une pédagogie ludique et innovante.

Durée **1 JOUR**

7 SEPTEMBRE • Lyon
10 OCTOBRE • Lyon
30 NOVEMBRE • À Distance

LA REVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel.

Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

1^{er} DECEMBRE • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

15 DECEMBRE • Lyon

LES EMBALLAGES ET LE CONTACT ALIMENTAIRE

Un expert vous retranscrit les exigences réglementaires et vous éclaire sur les principes généraux à connaître.

Durée 1 JOUR

29 SEPTEMBRE • À distance

19 OCTOBRE • Lyon

28 NOVEMBRE • À distance

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Durée par module 1 JOUR

28 SEPT. & 20 OCT. • Lyon

2 modules



MÉTROLOGIE DES DENRÉES PRÉEMBALLÉES ET DES ÉQUIPEMENTS EN IAA

Module 1 : Les basiques

Des réponses pour comprendre et optimiser la gestion de votre parc d'équipements.

Module 2 : Les outils de pilotage

La gestion des contrôles en cours de production et les méthodes associées.

Mais aussi...

Formez-vous en e-learning !



Cliquez sur l'image
OU scannez le QR Code
pour découvrir le programme :



Cliquez **ici** ou
flashez le QR Code
pour découvrir nos
autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :

Réalisé avec le soutien financier du DINAI




www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN
✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCAPIAT.

Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCAPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible :
offredeformation.ocapiat.fr/catalogue/#/home

COLLOQUE "CHANGEMENT CLIMATIQUE. ÇA CHAUFFE, ÉCONOMISONS L'EAU"

Le climat change et ses impacts sur les ressources en eau vont s'intensifier et s'accélérer dans les prochaines décennies, comme en attestent les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). D'ores et déjà, les conséquences sur la disponibilité et la qualité de la ressource en eau sont de plus en plus visibles.

Face à l'intensité des phénomènes, les décideurs, les élus et l'ensemble des usagers de l'eau doivent se préparer. Cela passe par des changements en termes d'urbanisme, de pratiques agricoles, de process industriels, de modes de consommation. L'agence de l'eau organise à un colloque pour mobiliser toutes les parties prenantes qui devront être moteurs de ces changements.

Elus, décideurs économiques des secteurs industriels, tertiaires et agricoles, urbanistes, aménageurs, sociologues venez partager vos expériences, débattre, coopérer pour inventer un avenir plus sobre en eau, à la lumière de démarches déjà éprouvées.

Rendez-vous mardi 3 octobre 2023 au Centre de Congrès de Lyon 50 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon ([accès](#)).

[Télécharger le programme](#)

[Inscription en ligne](#) (obligatoire)

Colloque "Changement climatique. Ça chauffe, économisons l'eau !" - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT AGRICOLE



Au sommaire :

- Alimentation cellulaire : bientôt dans les assiettes ?
- L'oenotourisme français poursuit son développement
- Crise du bio ? Focus sur les produits animaux
- Lin fibre : une excellence française à la conquête du monde

[A LIRE EN LIGNE](#)

ou cliquer sur l'image pour ouvrir le document

MISSION RÉGIONALE EN CÔTE D'IVOIRE

La région Auvergne-Rhône-Alpes sera présente au Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales (SARA) d'Abidjan en Côte d'Ivoire du 29 septembre au 8 octobre 2023. Deux missions d'entreprises sont organisées à cette occasion.

La Région déploie ainsi une offre à l'attention des entreprises régionales et des instituts de formation en partenariat avec la Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, le comité **Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand** et le pôle **Végépolys Valley** pour favoriser leur accès aux opportunités existantes en Côte d'Ivoire.

Informations et inscription [ici](#)

Contacts :

Sylvie Marino (s.marino@comite-arag.fr)

Anne-Sophie Douza (anne-sophie.douza@auvergnerhonealpes)



CARNET DU MOUVEMENT DANS LE RÉSEAU !

Jocelyn DUBOST, président du **Comité de filière Grandes cultures AuRA**

Antoine COLLETTE, nouveau directeur général de **Sodiaal**

Francis LE BAS, président d'**Interp'AURA**

Cécile MICHON, directrice d'**Interp'AURA**

Cyril JAQUIN, nouveau président des **Vignerons Ardéchois**

Juillet

Jeu 1^{er}

CA LCA ARA
Formation AB et changement climatique

Lun 3

AG / conférence CRMCCA
Comité AOP Auvergne

Mer 5

Apero FoodTech Lyon ARA

5 et 6

Journées bovines LCA

Jeu 6

Comité de suivi régional FEADER
CA IFRIA

Ven 7

Séminaire national des collaborateurs du réseau LCA
CA Agrolabs

Mar 11

COREAMR Agroécologie
Matinales Agroalimentaires LCA
Commission développement LCA
Cofil lait de chèvre

Mer 12

RDV CRMCCA / Préfète AURA

Lun 17

Section Vignerons coopérateurs ARA

Mer 26

CAF AURA

Août

14 au 18

Fermeture des bureaux de LCA ARA

Mar 29

Rencontre AFNOR AURA

Septembre

Mer 6

Section Viande bovine ARA

Jeu 7

Commission RH LCA

Ven 8

Réunion Association Altitude

Lun 11

CA Interbev AURA

Mar 12

CST Cluster Herbe
Board ICI AgriFood
Copil Charte emploi Ociapiat

Mer 13

AG AURA Energie Environnement

Jeu 14

CA CRESS AURA
Rencontres territoriales Agriculture et alimentation
GT régional Ambroisie / agriculture

Ven 15

CA Vegepolys Valley
GT Ma Région ses Terroirs

Mar 19

Commission carbone LCA

20&21

Tech&Bio à Valence

Jeu 21

GT BEA LCA

Mar 26

CA ARA Gourmand
GT Grandes cultures Bio AURA

Jeu 28

CA LCA ARA/ rencontre équipe

Ven 29

CA ARIA
Comité de bassin Rhône-Méditerranée
Cotec du PRID AURA



Pour réserver votre hébergement cliquez sur l'image ou [ici](#)



**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

CLERMONT-FERRAND INFO | 29/06/2023

« PASSIONNÉMENT AGRI » : LIMAGRAIN MET EN LUMIÈRE LE MÉTIER D'AGRICULTEUR

Derrière les produits alimentaires de notre quotidien, il y a un agriculteur, une histoire, une passion. Le groupe Limagrain accompagne l'agriculture dans sa transformation et met en avant le métier d'agriculteur à travers une campagne de communication grand public.

Avec ses 1 300 agriculteurs installés en Limagne Val d'Allier, le groupe Limagrain, coopérative agricole et groupe semencier international, est un témoin privilégié de la transformation du métier d'agriculteur. Le Groupe souhaite promouvoir et défendre l'agriculture et les agriculteurs qui s'adaptent, au quotidien, pour garantir la souveraineté alimentaire et faire face aux enjeux agricoles et climatiques. Derrière ce que nous mangeons, il y a un agriculteur, une histoire, une passion. C'est le message que souhaite mettre en avant Limagrain, à travers sa campagne « Passionnement Agri ». Limagrain donne la parole aux agriculteurs adhérents de la Coopérative, sur un ton résolument positif, pour faire découvrir la réalité et la richesse de leur métier. Cette campagne s'organise autour de deux dispositifs :

- Des vlogs (blogs vidéo), pierres angulaires de la campagne, qui invitent à suivre le quotidien d'agriculteurs passionnés. Dans chaque épisode, à la manière d'une mini-série, Chloé, journaliste, nous emmène visiter différentes exploitations, goûter des produits, et surtout, rencontrer des agriculteurs qui nous parlent de leur quotidien, de leurs projets ;
- Parallèlement, « Passionnement Agri » se déclinera dans la presse papier et digitale via des encarts invitant les lecteurs à découvrir les vlogs grâce à un QR code.

Portraits de vie. Derrière chaque produit alimentaire de notre quotidien se cache un agriculteur passionné par son métier, tourné vers l'avenir, amoureux de ses terres, professionnel et responsable. Une posture reprise par l'accroche graphique de la campagne : « Derrière ce pain, il y a un agriculteur qui vous régale d'un coup de baguette ». Vlogs et campagne publicitaire interagissent : les portraits d'agriculteurs se dévoilent en même temps sur les deux supports.

La première vidéo invite à découvrir le quotidien de Claire, agricultrice dans la région d'Issoire. Elle évoque son métier avec passion. Après 10 années passées à travailler en tant que pépiniériste, cela fait maintenant deux ans qu'elle a choisi de reprendre l'exploitation familiale, transmise de génération en génération. Accompagnée dans cette aventure par son cousin, Claire s'emploie chaque jour à cultiver un blé d'une qualité exceptionnelle pour tous. Une deuxième vidéo invite à découvrir Nicolas, agriculteur installé à Saint-Laure. Adhérent de la coopérative Limagrain depuis 2020, il cultive notamment du blé, du maïs, des courgettes. Passionné par son métier, il aime avant tout apporter un soin particulier à chacune de ses cultures pour garantir la meilleure qualité au consommateur. Nicolas travaille avec détermination et énergie pour continuer à développer son exploitation familiale.

Ces deux premiers portraits, à découvrir sur YouTube et les réseaux sociaux, marquent le lancement de la campagne « Passionnement Agri ». Ils seront complétés tout au long de l'année par de nouvelles belles histoires sur les femmes et les hommes qui se cachent derrière nos produits du quotidien. ■

LA FRANCE AGRICOLE | 29/06/2023

L'EXPORTATION DEVIENT NÉCESSAIRE POUR LE BLÉ BIO

Devenu excédentaire, le marché du blé bio français a besoin d'exporter pour s'équilibrer, même si ce débouché est incertain.

Le contexte économique du blé bio commence à se complexifier. Jusqu'alors, « nous étions dans une situation où la demande était supérieure à l'offre, et la question de l'exportation ne se posait pas trop », note **Bastien Boissonnier**, du **Cluster bio**. Cette association fédère les transformateurs et distributeurs bio en Auvergne-Rhône-Alpes. Mais à la faveur d'une hausse des surfaces certifiées ces dernières années, et d'une consommation intérieure peu dynamique, les stocks gonflent. « Aujourd'hui, l'exportation devient un vrai débouché si on ne veut pas perdre les agriculteurs qui se sont convertis en bio », estime-t-il.

Selon les bilans prévisionnels de FranceAgriMer, la France aura exporté 65 000 tonnes de blé tendre bio à la fin de la campagne 2022-2023, contre 42 500 en 2021-2022, et 3 000 en 2020-2021.

Diane Rivaton, référente en agriculture biologique à La Coopération Agricole de l'Auvergne-Rhône-Alpes, confirme : « Aujourd'hui en blé bio, les exportations sont nécessaires, mais sont incertaines. » Il faut dire que même en bio, les achats internationaux sont tributaires des conditions climatiques et de la géopolitique. Les destinations ne sont pas assurées sur le long terme.

Des opportunités à consolider

La France a notamment déjà exporté la céréale tricolore vers l'Italie et l'Espagne, après une sécheresse importante. « Les pays du nord de l'Europe ont aussi été demandeurs, complète-t-elle. Ils sont importateurs historiques de l'Europe de l'Est et se sont rapprochés des blés français dans le contexte de guerre en Ukraine. » Actuellement, la France exporte du blé fourrager vers l'Espagne, toujours en lien avec le manque de pluie. « En blé meunier, il n'y a pas trop de demande aujourd'hui, sauf en Allemagne et au Benelux. Mais souvent, les niveaux de prix sont trop faibles pour que l'on s'y intéresse aujourd'hui », fait-elle savoir.

Déclassement vers la filière conventionnelle

Les autres cultures bio sont moins concernées par l'exportation, à l'exception du maïs qui profite d'une valorisation intéressante. Selon les dernières estimations de FranceAgriMer, 46 000 tonnes de maïs ont été exportées en 2021-2022. « L'exportation permet de désengorger un peu le marché, ponctuellement », juge Diane Rivaton.

Pour Bastien Boissonnier, un autre débouché a un potentiel « sous-exploité » pour le blé bio : celui de la restauration collective. L'objectif est aussi, selon lui, d'éviter les fluctuations de marché en relocalisant la demande.

Pour l'heure, Diane Rivaton conseille aux agriculteurs de bien sécuriser leurs débouchés, en s'engageant auprès d'un metteur en marché. « Sinon, il y a un risque de valorisation en conventionnel », alerte-t-elle. Certains lots de blé bio ont été vendus dans le circuit conventionnel ces derniers mois. Une enquête est en cours pour déterminer les volumes concernés par ces déclassements. Mais l'experte a confiance dans la résilience de la filière bio : « Nous sommes dans une phase conjoncturelle, nous allons passer le cap », assure-t-elle. ■

Hélène PARISOT

LA TRIBUNE | 18/07/2023

PROTÉINES D'INSECTES : INVERS S'ÉQUIPE D'UN NOUVEAU COUVOIR POUR STRUCTURER LA FILIÈRE EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

A la jonction entre les considérations écologiques, économiques et pragmatisme, Invers poursuit son développement en inaugurant un couvoir flambant neuf. L'entreprise démontre la solidité de son modèle économique. Elle est prête à le dupliquer dans d'autres régions.

Avec la mise en route de son nouveau bâtiment d'élevage d'insectes automatisé de plus de 4.000 m², Invers peut désormais alimenter en jeunes larves de nombreuses unités d'élevage chez les agriculteurs partenaires. D'un montant de 15 millions d'euros, la levée de fonds réalisée en juillet 2022 a permis de concrétiser la construction du nouveau couvoir, dont l'objectif est de multiplier la production actuelle par plus de dix. Mais aussi de structurer la première filiale régionale, Invers AURA, comprenant trois actionnaires coopératifs : Limagrain, Oxyane et Eurea. En résulte un déploiement accéléré des bâtiments d'élevage d'insectes dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, « pour contribuer au développement, dans le monde agricole, de la plus grande filière de production d'insectes en Europe », selon Sébastien Crépieux, co-fondateur d'Invers.

Le nouveau couvoir alimentera en jeunes larves 25 bâtiments agricoles de production d'insectes répartis sur le territoire des trois coopératives partenaires. Automatisé, le couvoir comporte 6 robots, des dizaines d'unités automatisées de dosage, de pesage, de tri, et permet de livrer aux agriculteurs de la filière Invers AURA des doses de micro-larves parfaitement adaptée à la phase d'engraissement dans leurs bâtiments d'élevage. Fruit de 6 années de Recherche & Développement sur l'optimisation des phases de reproduction, ponte et éclosion et de deux années de travail d'ingénierie pour adapter au vivant des processus automatisés plus courants en industrie qu'en agriculture, le couvoir marque le point de départ de la filière régionale que sont en train de mettre en place Invers et ses actionnaires coopératifs.

Structurer la filière Invers Auvergne-Rhône-Alpes

Limagrain, Oxyane et Eurea se sont associés à INVERS afin d'accélérer le déploiement de bâtiments d'élevage et de production d'insectes chez les agriculteurs partenaires dans un modèle circulaire constituant le socle du fonctionnement de l'entreprise. Pour ces acteurs, « l'insecte apparaît comme une alternative crédible et durable à de multiples sources de protéines importées de faible durabilité, dont les farines de poissons ».

Les agriculteurs/éleveurs de la filière récupèrent les larves pour la phase d'engraissement et sont accompagnés par Invers pour le suivi zootechnique, adaptation des cycles, prise de décision. Les larves sont nourries avec du son de céréales et les déchets que produisent les vers sont utilisés comme fertilisant pour les sols. Les agriculteurs livrent ensuite la production d'insectes à Invers, qui se charge de la transformation et de la commercialisation en produits d'alimentation destinés aux animaux domestiques et troupeaux d'élevage et de coller au plus près des attentes du marché en protéines durables.

La pertinence du modèle de production

L'ambition d'Invers est de permettre à chaque territoire de disposer de sa propre filière de production de protéines d'insectes pour la fabrication locale d'alimentation pour les animaux. L'entreprise poursuit désormais un objectif de développement sur le plus grand nombre de territoires, tout en s'imposant un rayon d'action raisonnable afin de se limiter à des trajets intra-régionaux et éviter la création d'une grande entité centralisée. Sébastien Crépieux et Stéphanie Cailloux, co-fondateurs de l'entreprise, envisagent l'avenir à travers la multiplication d'antennes régionales pour l'accueil des œufs en amont, et la transformation en aval, à l'image de la structuration existante, à Saint-Ignat dans le Puy-de-Dôme. « On peut dupliquer ce modèle dans la région puis dans d'autres régions, avec des grappes de 25 à 30 bâtiments d'élevage. Le modèle actuel d'hébergement individuel par exploitation a suffisamment prouvé sa pertinence, tant sur le plan économique -puisque'il garantit un complément de revenus pour les agriculteurs-, que sur le plan pratique grâce à des bâtiments vertueux, et un accueil facilité qui ne produit aucune nuisance » fait valoir Sébastien Crépieux. ■

Sonia REYNE

LA TRIBUNE | 19/07/2023

LIMAGRAIN RÉUSSIT SON OPA SUR VILMORIN ET VA SORTIR LE SEMENCIER DE LA BOURSE

L'offre publique d'achat simplifiée lancée sur le quatrième semencier mondial Vilmorin par son actionnaire majoritaire Limagrain a été couronnée de succès. Cela ouvre la voie à son retrait de la cote parisienne, souhaité par la coopérative agricole afin de pouvoir investir plus librement dans l'activité de semence.

Lancée fin avril, l'offre publique d'achat (OPA) de la coopérative agricole Limagrain sur le quatrième semencier mondial Vilmorin, dont elle était déjà actionnaire majoritaire, s'est terminée avec « succès ». « À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, le groupe Limagrain détient donc 21.932.953 actions Vilmorin & Cie représentant 37.580.435 droits de vote, soit 95,70% du capital et au moins 97,17% des droits de vote de cette société », a indiqué l'Autorité des marchés financiers (AMF) ce mardi. À l'issue de la clôture de l'OPA lundi, Limagrain a acquis quelque 4,2 millions d'actions « au prix de 62,60 euros », précise l'AMF. « Ce prix valorise Vilmorin & Cie à 1,43 milliard d'euros pour 100% du capital », avait indiqué Limagrain lors de l'annonce de l'OPA.

Départ de la Bourse pour mieux investir. Cette OPA « vise à permettre à Limagrain de retrouver une plus grande liberté dans ses choix stratégiques, notamment en ce qui concerne ses activités semencières », avait indiqué le groupe dans un communiqué. Pour cela, Limagrain va retirer le titre Vilmorin de la Bourse. La coopérative agricole, détenue par 1.300 agriculteurs du centre de la France et compte plus de 9.000 salariés, est dans la capacité de le faire puisqu'elle a désormais dépassé les seuils de 90% des droits de vote et du capital nécessaires pour retirer Vilmorin de la cote.

« Le métier de semencier, avec ses cycles de sélection, s'inscrit dans un temps long qui ne correspond pas nécessairement au rythme des marchés boursiers : dans un marché très concurrentiel et un environnement macroéconomique incertain, le développement de Vilmorin & Cie exige des investissements significatifs qui seront plus aisément décidés et menés à bien en tant que société non cotée », expliquait ainsi Limagrain.

La demande sera « formulée prochainement (...) auprès de l'AMF », a précisé dans un communiqué Vilmorin, et « libellé aux mêmes conditions financières que (l'OPA), soit 62,60 euros par action ». La suspension de la cotation de Vilmorin « est maintenue dans l'attente de la mise en oeuvre du retrait obligatoire », a précisé mardi l'AMF.

Une cotation qui n'avait « plus de sens ». Si « la Bourse est un formidable outil quand on veut lever des fonds », Vilmorin n'était plus « un produit boursier intéressant sur le long terme », avait avancé début juin devant la presse le président de Limagrain Sébastien Vidal. « Il y a peu de mouvement, on avait un cours assez bas, cela n'avait plus vraiment de sens d'avoir cette cotation », avait-il ajouté, estimant que « la parole devait rester aux paysans pour tout ce qui concernait la ligne stratégique ».

« Le succès » de cette OPA, « initiée par notre actionnaire de référence Limagrain, vient conclure trente ans d'une aventure boursière riche et singulière pour Vilmorin & Cie », s'est en tout cas félicité son directeur général délégué Franck Berger. Vilmorin avait annoncé fin avril un chiffre d'affaires de 1,4 milliard sur les neuf premiers mois de son exercice décalé 2022-23, en hausse de +20,9% comparé à la même période un an plus tôt. ■

VITISPHÈRE | 18/07/2023

L'UNION DES DISTILLERIES DE MEDITERRANÉE MONTE JUSQU'EN BOURGOGNE, BEAUJOLAIS, CHAMPAGNE...

Nouvelle étape de concentration parmi les entreprises de la distillation des sous-produits du vin avec l'extension de l'UDM dans le quart nord-est de la France, motivée par l'accès à de nouveaux approvisionnements et portée par un apport à coût zéro.

Distillerie familiale fondée par Gabriel Passage en 1963, la distillerie du Beaujolais est cédée par sa fille, Sylvie Mignard, 58 ans, qui présidait la société, à Philippe Terrollion, 57 ans, qui passe du statut de directeur général à celui de président, et l'Union des Distilleries de la Méditerranée (UDM, basée à Vauvert dans le Gard), groupe coopératif qui avait pris des actions en 2009 (et une première phase de rapprochement). Philippe Terrollion et UDM prennent respectivement 20 et 80 % des parts sociales de Sylvie Mignard.

Basée à Charentay (Rhône), la distillerie du Beaujolais revendique 5 000 apporteurs aujourd'hui : trois fois plus qu'en 2009 souligne l'UDM, appuyant ce développement sur ses services (la collecte à coût zéro) et ses rachats (la distillerie Champion Labet en 2012 à Savigny-lès-Beaune et la clientèle de Bourgogne Alcools à Mâcon qui a cessé son activité en 2015).

Ce rapprochement permet à la distillerie du Beaujolais de bénéficier des outils de l'UDM (comme les ateliers de séchage pour les pépins de raisin ou l'accès à d'autres usines quand l'afflux est trop fort à cause d'une vendange trop généreuse) et à l'UDM d'accéder à de nouveaux sous-produits (comme le marc de Champagne, riches en polyphénols).

Extension géographique

Les plateformes de proximité de la distillerie du Beaujolais permettent une collecte et un stockage de sous-produits au-delà du Beaujolais, avec des activités en Côte d'Or, dans l'Yonne, dans la Loire, l'Allier, l'Ardèche, l'Aube... L'UDM est « désormais présente au travers de sa filiale de la Distillerie du Beaujolais dans la collecte de bassins viticoles prestigieux dans le Beaujolais, en Bourgogne et en Champagne » précise un communiqué.

S'appuyant sur 5 sites de production des Pyrénées-Orientales à l'Aube, l'UDM s'étend en Bourgogne et Champagne, renforçant son « positionnement de leader français dans la valorisation des co-produits de la vigne et accéder à une matière première de qualité pour le développement de ses marchés de productions technologiques (anthocyanes et polyphénols) » indique le groupe coopératif, actuellement mobilisé pour l'absorption des volumes de vin bénéficiant de la distillation de crise.

Par Alexandre ABELLAN**LA COOPÉRATION AGRICOLE**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES